

PROCES-VERBAL DU 29 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf Septembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BADAIRE, Maire.

PRÉSENTS	ABSENTS	POUVOIR à
Jean-Claude BADAIRE		
Michelle PRUNEAU		
Didier ALESSANDRONI		
Jean-Claude BERGEVIN		
	Renaud DELANNOY	Jean-Claude BADAIRE
Patrick DUVEAU		
Mauricette ODRY		
Gilles RALICHON		
Jean-Michel VETOIS		
	Murielle VILLATTE	Michelle PRUNEAU
Date de la convocation	Date d'affichage	Secrétaire de séance
20 Septembre 2022	20 Septembre 2022	Michelle PRUNEAU

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 01 Août 2022 :

Il est donné lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 01 Août 2022 qui est adopté à l'unanimité sans observation.

Décisions du Maire	
2022-4	Achat d'une pompe à eau d'un montant de 335 € HT

2022 – 29-09-01 Demande de FDC complément Point à Temps

Monsieur le Maire explique au Conseil que suite aux travaux de point à temps effectués dans la rue de la Supplissonnière et des Genêts, la SARL TPLG a dû faire un devis complémentaire pour le temps et les matériaux supplémentaires.

Pour compléter les travaux, les agents communaux ont mis du calcaire et de l'enrobé à froid.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents décide :

- D'accepter le devis de TPLG d'un montant de 2 419.20 € HT
- De solliciter une subvention auprès de la Communauté de Communes au titre de Fonds de concours, pour un montant cumulé de 3005.36 € HT
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier,
- De charger Monsieur le Maire de toutes les formalités.

2022 – 29-09-02 projet Stèle

Madame PRUNEAU en charge du dossier, explique au Conseil Municipal la demande de l'association Terre de Ciel qui souhaite ériger une stèle à la mémoire de la sous-lieutenante Eugénie Malika Djendi, parachutée sur la Commune au domaine de Pierrefitte, pendant la Seconde Guerre Mondiale, arrêtée par la Gestapo et morte en déportation.

L'association propose cette installation devant l'église pour que ce lieu de mémoire soit visible et accessible à tous. Et une inauguration de grande ampleur (participations du ministère de la Défense, du commando parachutiste, piquet d'honneur d'un régiment des transmissions, aménagement d'un terrain pour le poser d'un hélicoptère pour les officiels...)

Monsieur VÉTOIS et Monsieur ALESSANDRONI pensent que l'inauguration serait une opportunité pour le village (médiat, cérémonie et corps d'armées)

Le reste des conseillers n'est pas d'accord car elle nécessite une organisation qui serait supportée financièrement par la Mairie

L'emplacement de la stèle pose également problème

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, n'a pas retenu l'installation devant l'église et propose deux autres emplacements :

1^{ère} possibilité :

Installation de la stèle dans l'enceinte du cimetière au niveau du carré militaire

2^{ème} possibilité :

Installation de la stèle à Pierrefitte, lieu de parachutage (après avis des propriétaires)

Il demande également à l'association d'organiser une cérémonie militaire minimaliste à l'image de la grandeur du village et non pas nationale.

2022 – 29-09-03 Devis ISI ELEC remplacement poteau bois par un candélabre

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'avec les travaux d'enfouissement, il convient de changer un poteau en bois vétuste Rue de Rochefort, par un candélabre.

La société ISI ELEC en charge des travaux d'enfouissement a proposé un devis d'un montant de 1 985.41 € HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, accepte ce devis.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions

2022 – 29-09-04 Devis CLIMAT CUISINE pour lave-vaisselle cantine

Monsieur le Maire informe le Conseil que le lave-vaisselle de la cantine acheté en 2001, présente un dysfonctionnement électrique

La société CLIMAT CUISINE a établi deux devis :

Un devis de réparation qui s'élève à 557.38 € HT

Un devis d'achat qui s'élève à 2 424.00 € HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, propose la réparation du lave-vaisselle pour la sécurité des agents techniques en prévision de l'achat d'un nouveau lave-vaisselle.

2022 – 29-09-05 Devis TSA Taille haie électrique

La société Technopole Services Agri a mis à disposition des agents communaux, un taille haie électrique EGO avec batterie à dos, matériel moins lourd et moins polluant que le taille haie thermique.

L'essai s'étant avéré concluant, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'achat de ce matériel, qui par la suite pourra évoluer avec l'acquisition d'outils supplémentaires adaptables.

Le devis s'élève à 1 322.01 € HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, accepte ce devis.

2022 – 29-09-06 FDC dossier multi-projets

Monsieur le Maire explique au Conseil que depuis cette année, il est possible de déposer un dossier multi-projets d'investissement dont le montant total hors taxe, payé dans l'année courante, est compris entre 3 000€ et 10 000 €.

Pour ce dossier de multi-projets il a été convenu de présenter les factures suivantes :

- TSA taille haie électrique EGO avec batterie à dos pour un montant de 1 322.01 € HT
- DECOLUM achats de sphères 3D LEDS décorations fin d'année pour un montant de 1 429.90 € HT
- EQUIP JARDIN débroussailleuse à roue pour un montant de 295.47 € HT
- AEB pompe à eau 4 temps pour un montant de 335.00 € HT

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents décide :

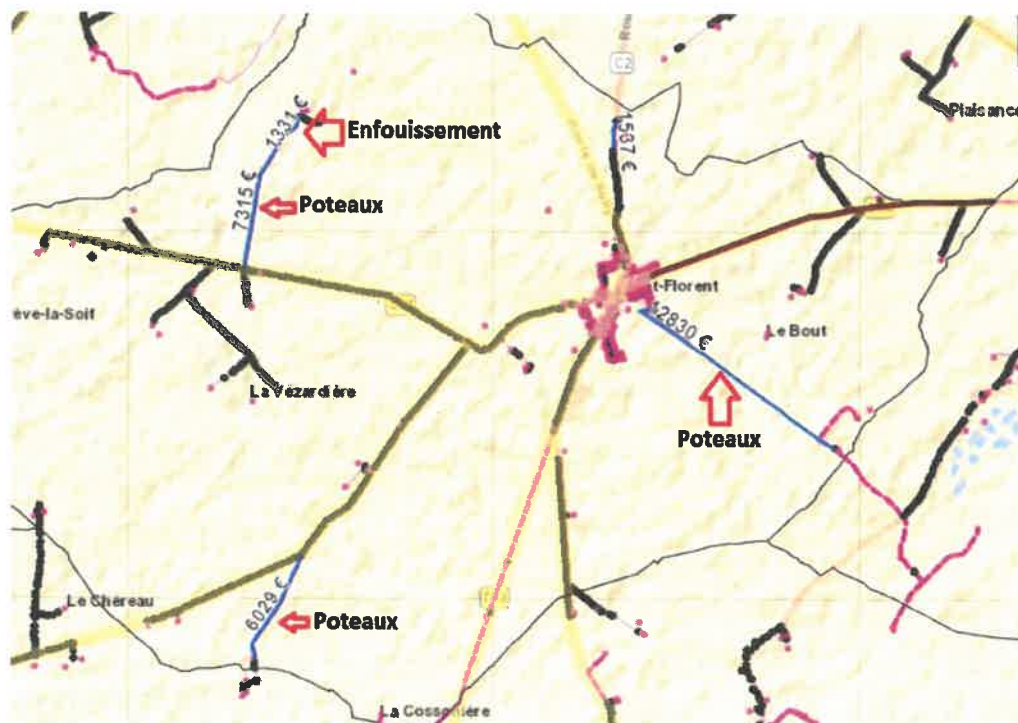
- D'accepter ce dossier multi-projets pour un montant total de 3 382.38 € HT
- De solliciter une subvention auprès de la Communauté de Communes au titre de Fonds de concours
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier,
- De charger Monsieur le Maire de toutes les formalités.

2022 – 29-09-07 Choix enfouissement poteaux pour la fibre

Pour le déploiement de la fibre, il convient de prendre une décision concernant l'acheminement vers les maisons d'habitations (mettre des poteaux ou enfouissement)

4 tronçons sont à enfouir pour un coût global de 29 042 €

Ces mêmes tronçons peuvent être équipés avec des poteaux (gratuit)



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents décide de mettre un tronçon en enfouissement (situé entre 2 étangs à Pierrefitte), pour un coût de 1 331 €

2022 – 29-09-08 Vote du taux de la taxe d'aménagement

Monsieur le Maire fait le point sur la taxe d'aménagement et propose de modifier le taux de la taxe d'aménagement.

De plus, depuis le 1^{er} Janvier 2022, les communes qui perçoivent la taxe d'aménagement ont l'obligation de reverser tout ou une partie de cette taxe à leur intercommunalité (article 109 de la loi n° 2021-1900 du 30 Décembre 2021 de finances pour 2022)

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents décident :

1. D'appliquer pour l'ensemble du territoire communal un taux actuel de 3.5 %
2. D'exonérer en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme, totalement :
 - Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 ;
 - Dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2 ° de l'article L. 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation.
 - Les locaux à usage industriel et artisanal mentionnés au 3° de l'article L. 331-12 du présent code

- Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;
- Les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable ;

La présente délibération est reconduite d'année en année. Toutefois le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

2022 – 29-09-09 Remplacement regard de collecte d'eaux pluviales

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est urgent de remplacer le regard de collecte d'eaux pluviales situé à l'entrée de la Rue du Climat de Beaulin, car elle ne permet plus d'évacuer pendant les fortes pluies.

L'entreprise HODEAU propose un devis de 1 290.00 € HT.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents acceptent ce devis et ces travaux.

INFORMATIONS DIVERSES :

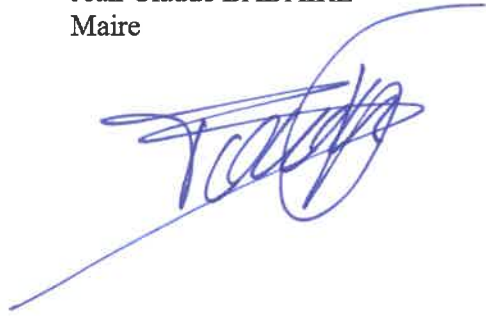
Rapport bilan 24h lagune : La Commune n'étant plus éligible à l'assistance technique apportée par le Département, le rapport de visite bilan 24 heures de la lagune (fait 1 fois/an) a été réalisé dans le cadre d'une mission CAP LOIRET. Il y est noté dans préconisations : engager une étude diagnostique des réseaux de collecte visant à déterminer un programme chiffré de travaux de réhabilitation afin de réduire, de façon significative, les apports d'eaux claires parasites en période humide.

Rendez-vous SUNTI projet agrivoltaïque : Une personne représentante de la société Sunti souhaite rencontrer le Conseil Municipal pour présenter les tenants et les aboutissants du développement d'un projet agrivoltaïque sur la Commune.

Rapport 2^{ème} campagne CVM : Les résultats des campagnes de prélèvements pour le CVM ont été reçus, sur 20 points de prélèvements, seulement 3 sont supérieur à la limite. Il convient donc de mettre en place une 3^{ème} campagne de CVM pour situer les canalisations à changer au niveau de ces points.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Jean-Claude BADAIRE
Maire



Michelle PRUNEAU
Secrétaire de séance

